

Extrait de délibération

Bureau syndical

12 janvier 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi douze janvier à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de la convocation :	6 janvier 2026	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	11	Absents, excusés :	5
Présents :	6	Votants :	6

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice- Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BRESCIA Nathalie	BIRONNEAU Pascal	
Membres :	BACLE Jérôme BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine,	AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé-Loïc, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	

Approbation de l'avenant à la convention de prestation « Travaux à Façon Paie » du Centre de Gestion 79

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention relative à la prestation de Travaux à façon Paie (TFP) liant la collectivité au Centre de Gestion ;

Vu la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion fixant les nouvelles modalités des prestations à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant la nécessité de signer un avenant à ladite convention afin d'intégrer les nouvelles modalités de prestation au 1^{er} janvier 2026, dont les principales modifications sont les suivantes :

- **Créations** : Le tarif pour la création d'un établissement passe à 150 € et celui de la création d'un agent lors de l'adhésion à 15 €.
- **Suppressions** : La prestation concernant l'intégration de DSN antérieures est supprimée.
- **Maintien** : Le coût du bulletin de salaire ou d'indemnité reste inchangé à 12 €.
- **Études préalables** : Les tarifs pour l'étude avant adhésion sont révisés (ex: 150 € pour 1 à 10 paies) , avec une pénalité (multiplication par 3 du tarif) si l'étude n'est pas suivie d'une adhésion.

Le Bureau Syndical :

- Approuve les nouvelles modalités applicables au 1er janvier 2026.
- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention de Travaux à façon Paie (TFP) pour acter ces changements.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Didier GAILLARD
Président,